L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Succursale 323 Rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 5 JANVIER 1893.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE personne d'enfant (française) demande une place en ville ou à la campagne. Bonne à J. L. Hôtel des Etrangers. 4 janv—7f

A LOUER.

UNE personne, se rétirant des affaires, offre de vendre son épicerie, 8 chemins à Mme Marie Abadie St-Philippe et St-Claude. 3 janv—7f

DEMANDES.

ON demande—Une personne blanche pour faire la cuisine, 29 Bourbon. 5 jan—1f

ON demande pour aller à la campagne, à 44 milles de la ville, une bonne domestique de maison pour soigner un enfant, blanche ou de couleur, pourvue de bonnes recommandations. S'adresser rue Bourbon N° 42, après 4 heures de l'après midi. 4 janv—3 f

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Succession Henry vs. Mme A. Goodwin.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans.—No 17,039. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à enchère publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, au bureau de l'Hôtel de Ville, rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans la Deuxième Division de cette ville, le MERCREDI, 11me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré au mon bureau.

Saisie en affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Bureau—29 janv 5 11

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Harriet Rush Ashby.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 11,630—Division A. Attendu que Lambert Ashby a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Harriet R. Ashby, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 janv—5 10 14

Succession de Robert H. Tifford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,046—Division C. Attendu que Mme Mary Tifford, née Clark, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert H. Tifford, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 janv—5 10 14

Succession de Edwin A. Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,886—Division B. Attendu que Leander J. Burton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edwin A. Smith et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 janv—5 10 14

Succession de Pierre Lemaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36 683 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Pfeifer, gérant provisoire de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 déc—28 31—janv 9

AVIS AUX CREANCIERS

Succession W. Howard vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,099—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rodder, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 janv—5 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,676—Division C. — Ordre de Cour. — Vente des créances. — Ordre de Cour.—Que la succession dans cette affaire soit ouverte par l'Hon. Jas. Lemarie, notaire de la succession de Holden et Berry, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite succession ait lieu par devant Henry L. Grétland, notaire public, à son bureau, 16 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 16e jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit établissement, d'élire un syndic et de nommer un ou plusieurs agents pour faire les ventes ci-dessus, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Holden soient suspendues, et que Mme Hendera C. Dr. Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Fait en Orléans, 30 décembre 1892.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4 janv—4 fas 6 fév

Albert Cammach vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,497.—Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte dressé par Henry Pfeifer, syndic provisoire, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 déc—30 janv 8 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37 630—Division D.—Geo. F. Holden vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que la succession dans cette affaire soit ouverte par l'Hon. Jas. Lemarie de la succession sociale de Holden et Berry soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite succession ait lieu par devant Henry L. Grétland, notaire public, à son bureau, 16 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 16e jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit établissement, d'élire un syndic et de nommer un ou plusieurs agents pour faire les ventes ci-dessus, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Holden soient suspendues, et que Mme Hendera C. Dr. Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Fait en Orléans, 30 décembre 1892.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4 janv—4 fas 6 fév

Succession de Robert H. Tifford.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,046—Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Harriet Schwartz, exécutrice testamentaire de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 janv—5 10 14

Succession de Edwin A. Smith et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,886—Division B. Attendu que Leander J. Burton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edwin A. Smith et femme, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne devrait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 janv—5 10 14

Succession de Pierre Lemaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36 683 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Pfeifer, gérant provisoire de cette succession, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 déc—28 31—janv 9

AVIS AUX CREANCIERS

Succession W. Howard vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,099—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rodder, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

5 janv—5 10 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,676—Division C.—Ordre de Cour.—Que la succession dans cette affaire soit ouverte par l'Hon. Jas. Lemarie de la succession sociale de Holden et Berry soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite succession ait lieu par devant Henry L. Grétland, notaire public, à son bureau, 16 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 16e jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit établissement, d'élire un syndic et de nommer un ou plusieurs agents pour faire les ventes ci-dessus, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Holden soient suspendues, et que Mme Hendera C. Dr. Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Fait en Orléans, 30 décembre 1892.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4 janv—4 fas 6 fév

Albert Cammach vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,497.—Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Henry Pfeifer, gérant provisoire, ne devrait pas être approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

30 déc—30 janv 8 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE du District pour la paroisse d'Orléans.—No 37 630—Division D.—Geo. F. Holden vs ses Créanciers.—Ordre de Cour.—Que la succession dans cette affaire soit ouverte par l'Hon. Jas. Lemarie de la succession sociale de Holden et Berry soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Qu'une réunion des créanciers du dit Holden et de la dite succession ait lieu par devant Henry L. Grétland, notaire public, à son bureau, 16 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, 16e jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit établissement, d'élire un syndic et de nommer un ou plusieurs agents pour faire les ventes ci-dessus, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit Holden soient suspendues, et que Mme Hendera C. Dr. Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Fait en Orléans, 30 décembre 1892.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

4 janv—4 fas 6 fév

Succession de Catherine Richardson, épouse de Chas. J. Gregson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,270.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Etrangers, rue St-Charles, dans la partie du Nord de la ville de St-Charles, dans la Première District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No deux, dans l'île borné par les rues Magnolia, Claud, Derbigny et Roman; le dit lot mesure vingt-sept pieds de face à la rue Gaquet, maintenant Avenue Cleveland, sur une profondeur de 120 pieds, et trois lignes de profondeur, toute mesure anglaise, entre lignes parallèles, le tout conformément à un plan dressé par Theo. Wildt, architecte, à la date du 24 juillet 1866 et déposé pour référence à l'étude du dit Hedgepeth, contenant, comme plan N° 77, ensuite aussi par le même auteur, sur un plan fait par A. S. Philips, voyer, à la date du 16 février 1871, et déposé pour référence à l'étude de E. King, alors notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet ESP.

Ledit lot de terre, avec toutes ses améliorations, consistant en une belle maison de rapport, de huit chambres à coucher, avec toutes les dépendances, et appartenances qui y sont, droits, voies et avenues, et tout ce qui en dépend, et tout dans le second district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Magnolia, Claud, Derbigny et Leonard, et constitutionnelle, désigné par la lettre B, et mesurant quarante pieds de face à la rue Magnolia sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur, et de la ligne du côté le plus près de la rue Leonard sur largeur dans le fond vingt-neuf pieds six pouces et six lignes et demie et une profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance de cent vingt pieds, ensuite à angle droit vers la rue Leonard sur distance de quarante pieds cinq pouces et une ligne